

Séance du 5 avril 2018**Délibération n° 2018-33**

L'an deux mil dix-huit, le 5 du mois d'avril à 20 heures 00, se sont réunis, à Cérilly, dans les locaux de la communauté de communes, les membres du Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays de Tronçais, sous la présidence de Madame Corinne COUPAS, Présidente, dûment convoqués le 27 mars 2018.

Présent(s) : Monsieur Stéphane MILAVEAU, Monsieur Thierry AUDOUIN, Madame Corinne COUPAS, Madame Marie-Solange LALEVEE, Monsieur Georges CHALMET, Monsieur Olivier FILLIAT, Madame Jacqueline PRENCHERE, Madame Josette BEAUBIER, Monsieur Fabien THEVENOUX, Monsieur Daniel RONDET, Monsieur Michel GALOPIER, Monsieur Bernard FAUREAU, Monsieur Daniel ARTIGAUD, Monsieur Olivier LARAIZE, Monsieur David LOUBRY, Monsieur Bernard SOULIER, Monsieur Pierre Marie DELANOY, Monsieur Louis de CAUMONT LA FORCE, Monsieur Jacques BARDIOT, Monsieur Alain GAUBERT, Madame Marie-Line CLAME, Monsieur Denis CLERGET, Monsieur Daniel RENAUD
Formant la majorité des membres en exercice ;

Procuration(s) : Monsieur Gilbert CAMPO à Monsieur Bernard FAUREAU ; Monsieur Julien POINTUD à Monsieur Alain GAUBERT

Absent(s) excusé(s) : Monsieur Bernard SAUPIC

Présent(s) sans voix délibérative : Madame Christine DEFFNER, Madame Laetitia FREMONT, Monsieur Robert LEPEE, Monsieur Francis LEBLANC

Assistaient également à la réunion : Madame Odile LEPEE, Monsieur Jean-Louis ETIEN.

Nombre de Membres en exercice	26
Nombre de Membres présents	23
Nombre de suffrages exprimés	25
Votes Pour	25
Votes Contre	0
Abstention	0

NOMENCLATURE ACTES

N° : 8-5	Thème : Politique de la ville, habitat, logement
----------	--

Objet : Habiter mieux, attribution de quatre subventions

Le conseil communautaire

Sur le rapport de la Présidente de la communauté de communes ;

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la construction et de l'habitat et notamment ses articles L.301-3 et L.301-5-1 ;

VU la délibération du conseil communautaire du 7 juillet 2011 approuvant la mise en œuvre du programme « Habiter mieux » ;

VU la délibération du conseil communautaire du 12 avril 2012 approuvant la mise en œuvre du programme « Habiter mieux » et autorisant le Président à signer le protocole territorial d'engagement ;

VU la délibération du conseil communautaire n°2015-65 relative au renforcement de la politique Habitat de la communauté de communes ;

VU les dossiers transmis par les services du Conseil départemental de l'Allier ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article 1 : d'attribuer les aides au titre du programme « habiter mieux » telles qu'elles figurent dans le tableau ci-dessous

N° dossier	Nom du demandeur	Précarité énergétique	Autonomie accessibilité	Sortie de vacance	Sortie d'insalubrité	Total
003010835	Mme Irène PAUL Marsin 03350 CERILLY		500,00			500,00
003010854	Mme Cécile de VERNEUIL 5 rue des Hirondelles 03350 LE BRETHON	1 000,00				1 000,00
003010875	Mme Stéphanie et M. Yvan GUERTEAU-CHEVALIER Les Côtes Rouges 03350 LE VILHAIN	1 000,00				1 000,00
003010951	Mme Georgette TRIBOULET 33, rue Jean Jaurès 03320 COULEUVRE		500,00			500,00

Article 2 : les crédits nécessaires au chapitre 65 du budget primitif 2018.

Fait et délibéré le 5 avril 2018,

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,
La Présidente

Corinne COMPAS



Madame la Présidente certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.